



AVIS PUBLIC

## **Assemblée publique de consultation**

### **Projet de règlement 692 Règlement de construction**

*(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)*

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

**Projet de règlement numéro 692 intitulé « Règlement de construction ».**

#### **AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le 21 janvier 2020, le projet de règlement précité a été adopté.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le **4 février 2020 à 19 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Cette assemblée a notamment pour objectif d'expliquer le projet de règlement.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra ensuite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement numéro 692 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté au bureau de la soussignée au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville au **[www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca)**.

Donné à L'Île-Perrot, ce 23 janvier 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière